

L'irrigation en Dordogne

En 2020, 1 688 exploitations périgourdines ont irrigué 27 540 ha de surfaces agricoles. Le département se positionne ainsi à la 7^e place en Nouvelle-Aquitaine pour ses surfaces irriguées. Ces dernières représentent 9 % de la surface agricole utilisée départementale et elles ont progressé de 2 500 ha par rapport à 2010.

Les surfaces de maïs grain et semences, principale culture irriguée, diminuent depuis 2010 au profit des cultures fruitières et des oléagineux.

23 % des exploitations irrigantes sont spécialisées en polycultures et/ou polyélevages.

Les exploitations irrigantes périgourdines emploient en moyenne 2 équivalents temps plein, 24 % d'entre elles sont engagées en agriculture biologique et 40 % commercialisent leurs produits en circuits courts.

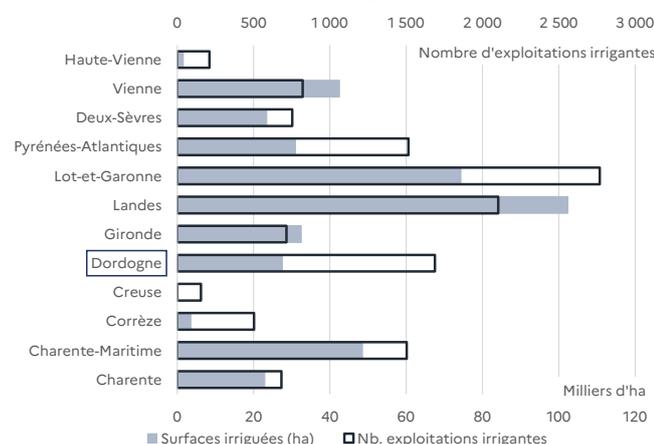
Tableau 1
Les exploitations et les surfaces agricoles en Dordogne et leurs évolutions 2010-2020

	2010		2020		Évolution 2010-2020	
	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes
Nombre d'exploitations	1 863	6 820	1 688	4 642	- 9 %	- 32 %
SAU (ha)	105 705	203 977	105 609	191 033	0 %	- 6 %
Surfaces irriguées (ha)	25 396		27 541		8 %	
Surfaces irrigables (ha)	31 942	2 067	38 689	4 500	21 %	118 %
Taux d'irrigation ⁽¹⁾	8 %		9 %			
Surface irriguée moyenne (ha)	14		16			

(1) Surfaces irriguées/SAU

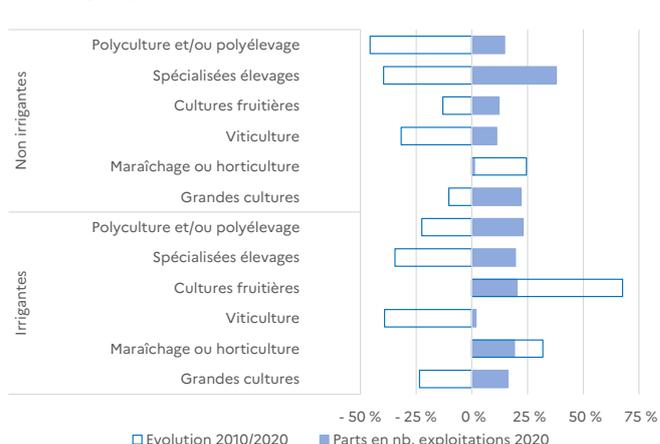
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 1
Exploitations irrigantes et surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2
Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes de Dordogne par OTEX et évolutions 2010-2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Assolements total et irrigué de Dordogne

Figure 3
Assolements des irrigants et non irrigants de Dordogne

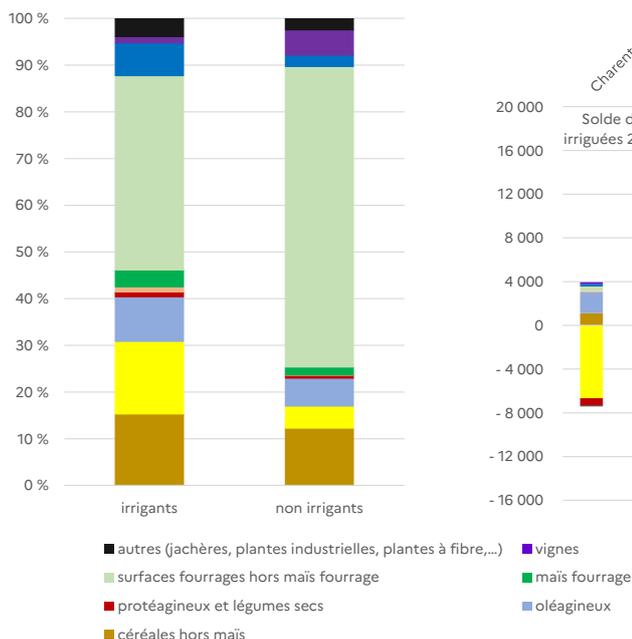
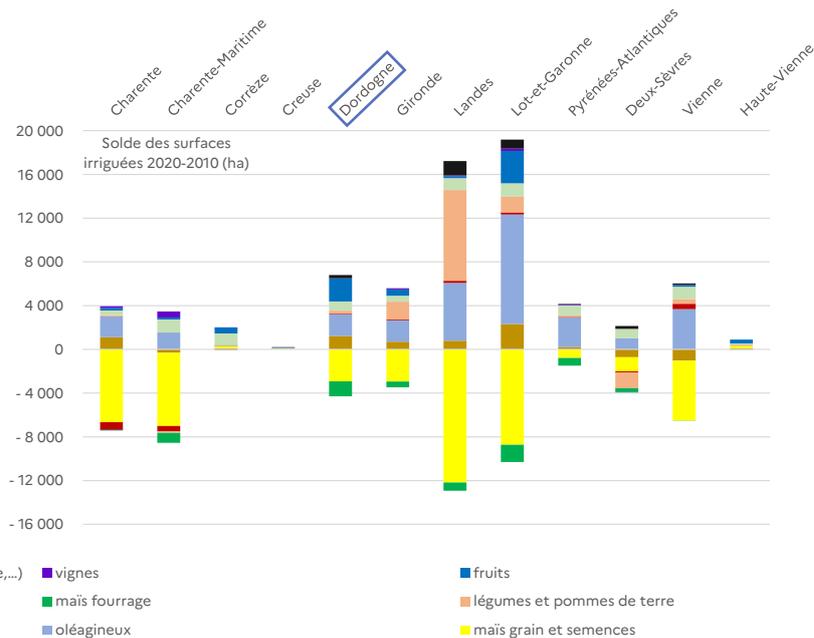
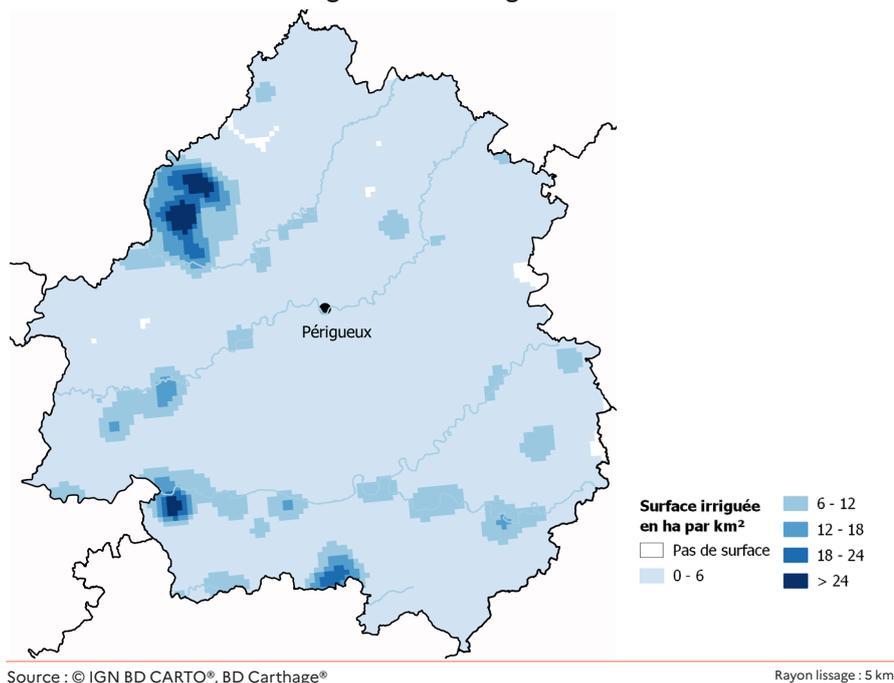


Figure 4
Évolution comparée 2010-2020 des surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



Carte
Localisation des surfaces irriguées de Dordogne



La Dordogne se positionne à la 7^e place des départements néo-aquitains pour sa surface irriguée (27 540 ha) et représente 13 % des exploitations irrigantes de la région.

La sole irriguée est surtout dédiée à la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (59 %) et de fruits (19 %). Entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées progressent de 2 500 ha. Le maïs grain, première culture irriguée, affiche un recul de 2 930 ha alors que les fruits sont en hausse de 2 100 ha et les oléagineux de 2 000 ha.

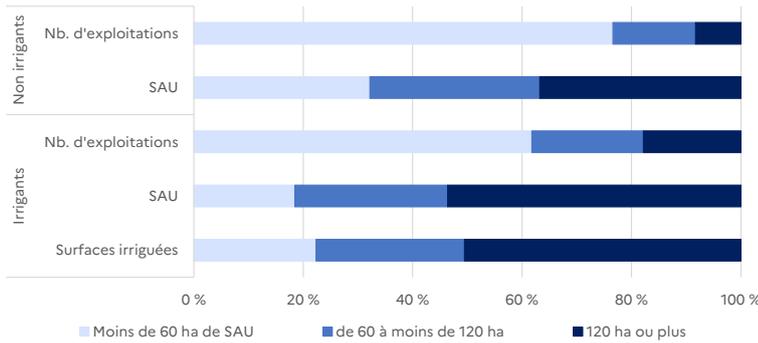
Pour 43 % des exploitations irrigantes la PBS irriguée représente moins de 25 % de la PBS totale.

Figure 5
TOP 5 des principales cultures irriguées de Dordogne



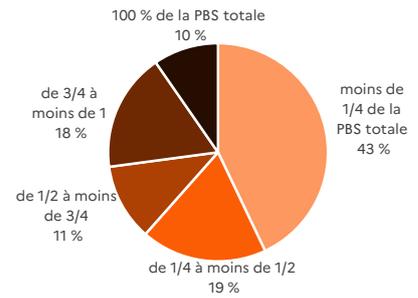
Source : Agreste- Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6
Répartition par classes de SAU des effectifs d'exploitations irrigantes et non irrigantes, de leur SAU et des surfaces irriguées en Dordogne



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 7
Répartition des exploitations irrigantes selon le poids de la PBS irriguée dans la PBS totale en Dordogne



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 2
Les principales orientations technico-économiques détaillées des exploitations irrigantes de Dordogne

Classification regroupée	Orientation technico-économique détaillée Classification en 64 classes différentes	Nb. d'expl.		Surfaces irriguées		Surf. irriguée/exp. (ha)	Taux d'irrigation	Nb. ETP/exp.	PBS/ha de SAU (euros)	Poids PBS irriguée/PBS totale	Besoin en eau/exp. (m³)
		Nb.	Évol. 2010/2020	Part	Évol. 2010/2020						
Grandes cultures	Spécialisées céréales, oléagineux et protéagineux (COP)	204	-26%	30%	-4%	41	39%	1,1	996	49%	53 346
	Combinaison de diverses grandes cultures	59	44%	6%	153%	26	34%	1,4	1 280	39%	25 338
Maraîchage ou horticulture	Exploitations spécialisées en culture de légumes d'intérieur	137	-1%	3%	37%	5	19%	3,3	14 460	94%	1 956
Viticulture	Spécialisées dans la production de vins de qualité bénéficiant d'une AOP	26	-38%	1%	-45%	12	16%	3,4	8 228	7%	13 134
Arboriculture	Fruitières spécialisées (à l'exception des agrumes et des fruits à coque)	74	-14%	8%	14%	28	48%	5,7	11 043	90%	33 251
	Spécialisées fruits à coque	199	105%	7%	142%	9	47%	1,0	2 971	71%	8 134
	Combinaisons de cultures permanentes	49	88%	1%	89%	7	22%	1,1	6 293	38%	6 010
Élevage	Spécialisées bovins lait	94	-47%	8%	-19%	24	22%	2,3	1 970	7%	25 993
	Spécialisées bovins viande	96	-12%	4%	40%	10	10%	1,7	1 339	9%	10 840
	Spécialisées caprines	21	40%	2%	120%	21	23%	2,9	2 560	7%	15 556
	Spécialisées élevage et engraissement de porcins	5	-29%	2%	7%	98	54%	3,3	6 593	11%	135 857
	Spécialisées volailles de chair	61	-5%	3%	56%	13	23%	2,1	7 643	8%	18 256
Polyculture et/ou élevage	Combinaison de grandes cultures et cultures permanentes	41	-2%	2%	6%	12	24%	1,2	1 515	36%	15 285
	Exploitations de polyculture à orientation grandes cultures	19	-30%	1%	29%	21	21%	1,9	1 299	27%	24 470
	Autres exploitations de polyculture	61	11%	2%	167%	10	22%	1,5	3 286	38%	10 850
	Combinaison de bovins laitiers avec grandes cultures	8	-53%	1%	-41%	33	29%	1,8	1 415	20%	40 275
	Combinaison de grandes cultures avec herbivores non laitiers	25	-47%	2%	-21%	21	17%	1,9	1 142	21%	28 864
	Combinaison d'herbivores non laitiers avec grandes cultures	30	-45%	2%	-6%	21	20%	1,7	1 199	23%	28 412
	Mixtes avec cultures permanentes et herbivores	39	8%	3%	34%	18	21%	1,7	2 183	28%	13 090
Diverses cultures et élevages mixtes	93	-28%	4%	4%	11	13%	2,3	2 052	25%	11 866	

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

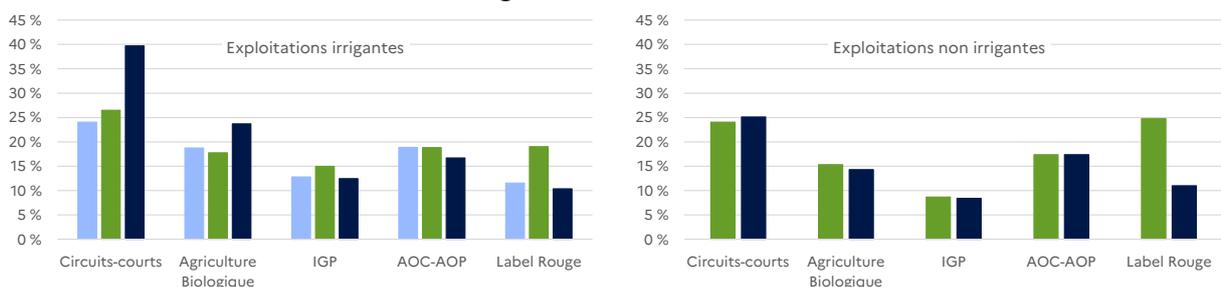
OTEX principales permettant d'atteindre en cumul 75% de la surface irriguée départementale

Sur les 64 classes de la nomenclature détaillée des orientations technico-économiques, les exploitations irrigantes de Dordogne se classent dans 50 d'entre-elles. Les 20 OTEX détaillées du tableau ci-dessus représentent 90% des surfaces irriguées départementales.

OTEX supplémentaires permettant d'atteindre en cumul 90% de la surface irriguée départementale

Signes de qualité et d'origine (SIQO) et circuits courts

Figure 8
Répartition de la SAU, du nombre d'exploitations et de la surface irriguée selon la présence de SIQO ou de commercialisation en circuits-courts en Dordogne



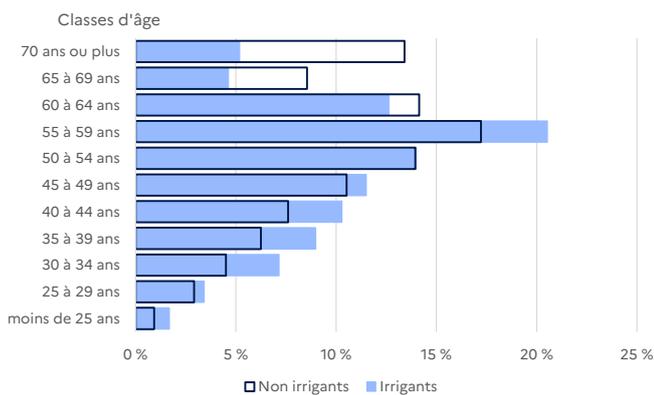
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 9
Comparaison et répartition de l'emploi agricole des exploitations irrigantes et non irrigantes de Dordogne



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 10
Pyramide des âges des chefs et coexploitants irrigants et non irrigants de Dordogne



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 3
Comparaison de la SAU moyenne par ETP selon les OTEX en Dordogne

SAU (ha)/ETP	Irrigants	Non Irrigants
Grandes cultures	80	49
Maraîchage ou horticulture	6	3
Viticulture	24	13
Arboriculture	15	22
Bovins	55	58
Autres herbivores	35	25
Granivores	34	17
Polyculture-polyélevage	41	47
Ensemble	31	35

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

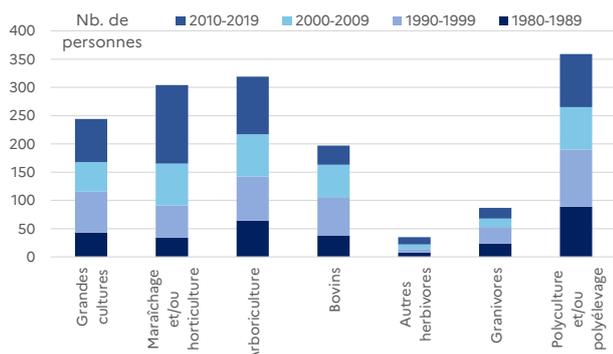
Tableau 4
Âge moyen, répartition par sexe des chefs et éléments de formation des chefs et coexploitants de Dordogne

Parts en nb d'exploitants ou moyenne	Irrigants	Non irrigants
âge moyen	50	55
âge moyen hommes	50	53
âge moyen femmes	52	57
chefs	74 %	70 %
cheffes	26 %	30 %
ayant au moins le bac	52 %	44 %
ayant plus que le bac	25 %	22 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

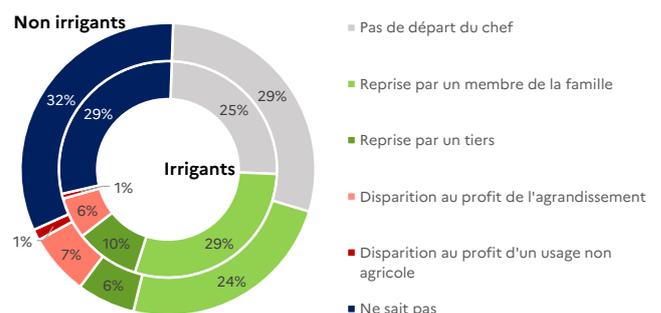
Les exploitations de Dordogne représentent 8 % de l'emploi (hors prestations de service) agricole régional. Pour la population des exploitations irrigantes, elles pèsent pour 10 % de l'emploi néo-aquitain. En moyenne, il faut 2 ETP pour la conduite d'une exploitation irrigante périgourdine contre 2,5 ETP en moyenne régionale. Comme en moyenne régionale, les exploitants irrigants sont plus jeunes et mieux formés que les non irrigants. Le devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans (23 % des exploitations irrigantes) est mieux connu chez les irrigants que chez les non irrigants.

Figure 11
Répartition, par OTEX, des chefs d'exploitations irrigantes de Dordogne selon l'année de leur première installation



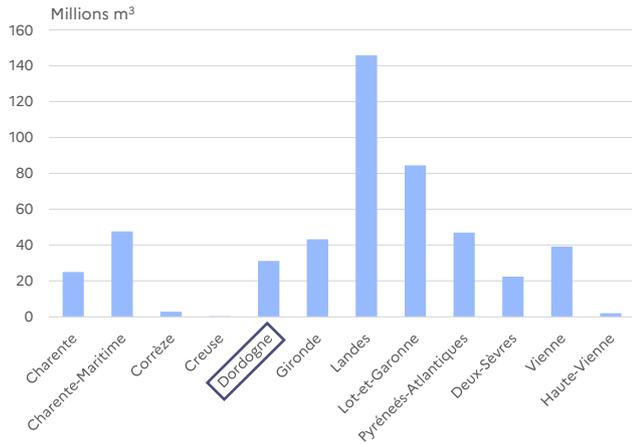
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 12
Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes selon le devenir si le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans



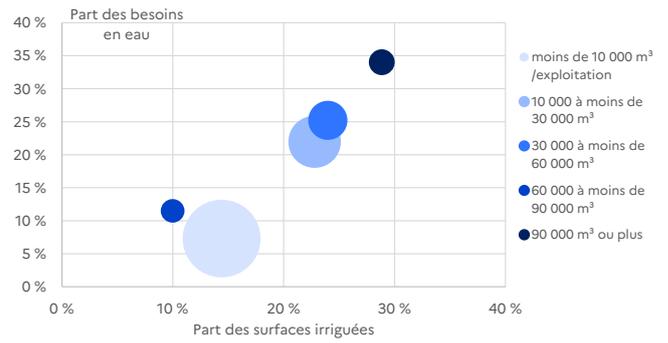
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 13
Comparaison des besoins moyens en eau calculés sur les assolements départementaux 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

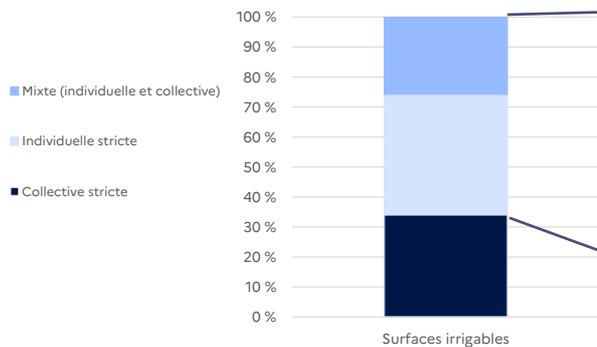
Figure 14
Répartition des surfaces irriguées, des besoins en eau et du nombre d'exploitations irrigantes par classe de besoin moyen annuel en Dordogne



Note de lecture : Taille des disques proportionnelle au nombre d'exploitations irrigantes. Les exploitations ayant un besoin en eau de moins de 10 000 m³ par an représentent 60 % des surfaces irriguées et 7 % du besoin total en eau du département

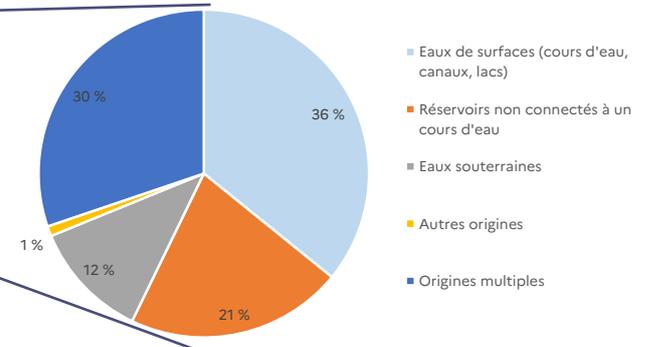
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 15
Répartition des surfaces irrigables de Dordogne selon le mode de gestion de l'eau en 2020



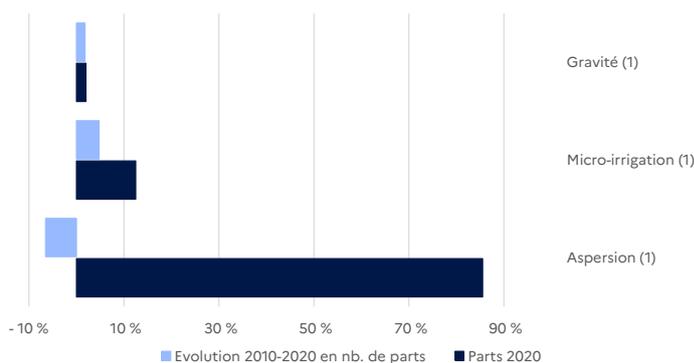
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 16
Répartition selon l'origine de l'eau des surfaces irrigables de Dordogne ayant une gestion individuelle ou mixte



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 17
Répartition et évolution des surfaces irrigables selon le mode d'irrigation en Dordogne



(1) mode d'irrigation seul ou couplé avec un autre mode

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

La Dordogne se positionne à la 7^e place des départements néo-aquitains pour ses besoins théoriques en eau d'irrigation. Le département représente ainsi 6 % des besoins théoriques en eau de la région, pour 7 % des surfaces irriguées régionales. 60 % des exploitations irrigantes de Dordogne ont un besoin moyen annuel inférieur à 10 000 m³. Celles ayant un besoin moyen annuel supérieur à 90 000 m³ couvrent 34 % des besoins du département et 29 % des surfaces irriguées. La gestion de l'eau se fait majoritairement de façon individuelle ou mixte et elle a, pour 36 % des surfaces irrigables, une origine surfacique (cours d'eau, canaux, lacs ...). L'irrigation par aspersion est toujours très largement majoritaire mais cette pratique a reculé depuis 2010 au profit de modes alternatifs.

SOURCES

Cette publication s'appuie sur les recensements agricoles 2010 et 2020.

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique donnée et d'en analyser les évolutions. L'ensemble des exploitations agricoles sont interrogées.

Les résultats d'une exploitation agricole sont rattachés à la commune du siège de cette exploitation. Ainsi un décalage peut apparaître entre les données issues des recensements agricoles et la localisation réelle des activités agricoles.

DÉFINITIONS

La surface agricole utilisée (SAU) d'une exploitation agricole comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations par des coefficients attribués aux cultures et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

La production brute standard (PBS) irriguée d'une exploitation est calculée en appliquant les coefficients utilisés dans la PBS sur les surfaces des cultures irriguées déclarées au recensement agricole 2020.

L'emploi agricole est composé de personnes non salariées comme les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que des salariés.

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'orientation technico-économique (OTEX) d'une exploitation agricole est calculée à partir de la PBS et permet de classer les exploitations selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production lorsqu'au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés sont ceux de 2017 et résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

Une exploitation agricole est irrigante si un apport d'eau a été effectué sur tout ou partie de ses parcelles au moins une fois au cours de la campagne agricole.

La surface irriguée est la surface agricole qui est irriguée au moins une fois au cours de la campagne agricole, quel que soit le mode d'irrigation.

La surface irrigable est la surface agricole pouvant être irriguée.

Le taux d'irrigation est le rapport entre la surface irriguée et la surface agricole totale d'une culture donnée.

Les besoins en eau sont estimés à partir des besoins théoriques moyens en eau, en conditions de cultures standards, et maxima, en conditions extrêmes, par hectare des cultures irriguées. Ils permettent de déterminer les volumes potentiellement nécessaires à la conduite des assolements irrigués de la Nouvelle-Aquitaine en 2020.

Trois modes d'irrigation sont possibles dans le questionnaire du recensement agricole : par aspersion, par gravité, par micro-irrigation (goutte à goutte ou micro-asperseurs). Ces trois modes ne sont pas exclusifs l'un de l'autre car une même exploitation peut être équipée d'un ou plusieurs modes d'irrigation et les taux d'équipement par mode ne sont pas directement sommables.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur le site internet Agreste :

- L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin : Agreste Études n°5 - septembre 2023 (Bassin Adour-Garonne) par DRAAF Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- L'irrigation nécessaire aux productions régionales : Agreste Études n°3 - juin 2023 par DRAAF Occitanie
- Les fiches territoriales «irrigation» issues des recensements agricoles
- Irrigation et agriculture, un lien fort et durable en constante évolution : Agreste Études n°44 - novembre 2023 par DRAAF Nouvelle-Aquitaine



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédacteur en chef : Boris SIMON
Rédacteurs : Emmanuel MARTIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2024